



FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES
SOCIAUX SPÉCIALISÉS DE PROTECTION DE
L'ENFANCE

RAPPORTS ANNUELS

**RAPPORT MORAL
RAPPORT D'ACTIVITE
RAPPORT FINANCIER**

Ces 3 rapports seront présentés à l'Assemblée Générale du 31 mai 2023 qui aura lieu à LA ROCHELLE

2022

RAPPORT MORAL 2022	5
La Fédération	9
Une équipe.....	9
Des adhérents	9
La vie institutionnelle.....	10
BILAN DU PLAN D’ACTION	11
AXE 1 - REPRESENTER LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE L’INVESTIGATION	11
AXE 2 : ACCROITRE NOTRE PRESENCE EN REGION AU PLUS PRES DES DIRPJJ ET DE NOS ADHERENTS	13
AXE 3 : FAVORISER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS	15
AXE 4 : PROMOUVOIR NOS COMPETENCES	17
AXE 5 : CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOS ALLIANCES.....	19
AXE 6 : DEVELOPPER NOTRE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE.....	21
AXE 7 : ACTUALISER LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION.....	25
CONCLUSION	27
ANNEXES	29



RAPPORT MORAL 2022

Chers adhérents, chers participants à nos journées d'études, chers amis,

Merci d'être restés dans cette salle ce soir pour participer à notre assemblée générale statutaire. Certains n'ont pas pu être présents et participent en visio-conférence et je les remercie de leur présence et de leur soutien.

Pris dans l'engrenage de la crise sanitaire depuis mars 2020, l'année 2022 a permis, progressivement, de sortir des contraintes et retrouver des habitudes de vie d'avant la pandémie.

Dans le cadre de sa mission, la fn3S a continué d'être présente auprès de ses adhérents. Nous avons multiplié les rencontres, les contacts pour tenter de répondre aux interrogations des professionnels de l'investigation. Nous souhaitons avoir une grande proximité avec eux et nous nous réjouissons qu'à la fois, le nombre de SIE adhérents soit en augmentation, que les journées d'études d'Aix en Provence aient été un succès en nombre et en qualité, que les journées régionales des adhérents soient appréciées, et enfin que notre étude sur la MJIE ait recueilli un écho favorable. Pour atteindre ces objectifs, la fn3S peut compter sur une organisation basée sur la disponibilité de ses administrateurs, sur une secrétaire salariée qui développe une proximité avec l'ensemble du réseau. Un séminaire en octobre 2022 à Lille a permis de mettre à jour notre plan d'actions (présent sur le site rénové Internet de la fédération). Ce temps d'échange permet de mieux cibler nos objectifs et ainsi de mieux répondre aux services.

L'année 2022 a été celle de la construction de la nouvelle charte d'engagements réciproques avec la DPJJ. 18 réunions ont permis d'atteindre un accord. Signée début 2023, elle sera notre boussole pour les 5 prochaines années. Nous serons aussi attentifs à la déclinaison régionale de cette charte. En effet, cet ambitieux texte permet de mieux structurer les relations dans les territoires et fixe des objectifs à chaque partie prenante

Toujours avec la DPJJ, nous notons avec satisfaction les nombreuses invitations aux groupes de travail auxquelles nous essayons de répondre. Bien évidemment, notre fédération est principalement mobilisée sur les mesures d'investigation. Nous nous réjouissons d'ailleurs que l'administration centrale ait recours sur certains territoires à des augmentations temporaires ou définitives d'activité pour le secteur associatif habilité. Ces décisions permettent ainsi de diminuer les listes d'attentes qui existent ici ou là. Nous nous félicitons également que sur certains territoires, là où les SIOE ou SES avaient été supprimés en 2011 lors de la naissance de la MJIE, les DIRPJJ recréent de nouveaux services. La complémentarité entre secteur public et secteur associatif prend tout son sens dans ces décisions, qui est plus, quand le secteur public doit se mobiliser sur les nouvelles modalités de prises en charge au pénal à la suite de l'application du CJPM.

L'année 2022 a aussi été celle de la mobilisation de la fédération avec d'autres mouvements et associations pour alerter sur les difficultés de notre secteur : pénurie de recrutement, manque d'attractivité des métiers, salaires trop faibles. Les exemples sont nombreux dans les territoires où les postes en CDI sont vacants, où les démissions sont fréquentes, où malgré la possibilité aux salariés en CDD de rester en CDI ces derniers déclinent la proposition, etc...

Les conséquences sont connues : difficulté à réaliser l'activité prévisionnelle, augmentation exponentielle du temps consacré aux recrutements par l'encadrement, augmentation partielle de mesures pour les travailleurs sociaux, nécessité pour beaucoup de cadres de reprendre, voire de terminer les MJIE, car les référents ont quitté le service. Nous continuerons à soutenir les actions pour le « Ségur pour tous »

La situation actuelle dans les SIE, mais c'est vrai pour l'ensemble des services de milieu ouvert de la protection de l'enfance, est inédite, inquiétante et alarmante. Pour les SIE, à l'instar des décisions du COPIL MJIE de 2017, qui avaient amené « un desserrement de la norme pour les emplois en MJIE », notre fédération va faire des propositions lors de la réunion annuelle avec la Directrice de la DPJJ le 11 juillet prochain.

Suite à la réforme de l'évaluation de la qualité dans les ESSMS, les SIE devront réaliser une évaluation interne en relation avec le nouveau référentiel de la HAS. La journée des adhérents de novembre 2022 a permis une première sensibilisation et la fédération suit ce dossier au sein d'un groupe de travail de la DPJJ.

2022 aura une année faste puisque la fédération a obtenu la certification QUALIOPI, ce qui nous permet de poursuivre notre action de formation. Merci à la FENAMEF et au CNAEMO pour leurs conseils encouragements précieux pour ce dossier.

Enfin en 2022, a vu le départ de la fédération d'une figure historique, j'ai nommé Christian Leclerc, administrateur en charge notamment des formations et des journées d'études. Qu'il soit ici remercié pour son engagement de plusieurs décennies.

Qui dit départs, dit aussi arrivées, et la fédération se félicite de l'arrivée de nouvelles personnes au sein du Conseil d'Administration. Depuis 1947, l'histoire de la fédération se poursuit avec à la base des bénévoles qui s'engagent pour apporter leurs connaissances et surtout parce qu'elles croient aux valeurs associatives et en cette mission si particulière qu'est l'investigation en protection de l'enfance.

Merci à la CNAPE pour son précieux soutien et sa capacité à multiplier les séquences de formation, pour son talent à communiquer les informations sur la protection de l'enfance.

Merci également aux administratrices, administrateurs présents depuis plusieurs années pour leur engagement, merci à Aline pour son travail efficace et précieux, et encore à vous adhérents de métropole et d'Outre-Mer pour votre soutien.

Merci de votre attention,

Jacques LE PETIT, Président Fn3s

Nom de l'Association : Fédération Nationale Des Services Sociaux Spécialisés De Protection De l'Enfance

Année de création 1947

Sigle Fn3s



Adresse du siège social 60 rue de Pessac – 33000 BORDEAUX

Adresse du Secrétariat administratif 9 chemin des Bas Refoux – 49610 ST MELAINE SUR AUBANCE

Tél 06 45 84 43 16

Courriel contact@Fn3s.fr

Site internet www.Fn3s.fr

Numéro de Siret 324 081 033 00056

Composition du bureau 2022	Jacques LE PETIT :	Président
	Nathalie VANDEPUTTE :	1 ^{ère} Vice-Présidente
	Christian LECLERC	2 ^{ème} Vice-Président
	Xavier BOEUF :	Secrétaire Général
	Martine LORANS :	Trésorière





- 18 administrateurs
Toutes les régions représentées (le découpage des régions Fn3s, s'alignent sur les DIRPJJ)



- 86 Services adhérents
- 76 SIE
- Améliorer la présence auprès des adhérents en régions

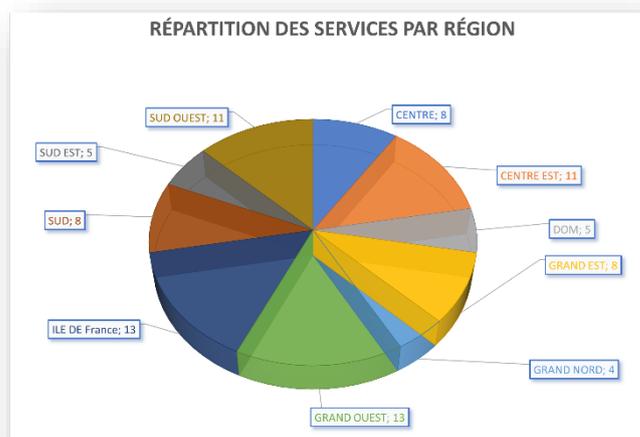
LA FEDERATION

UNE EQUIPE

Xavier BOEUF	RELIANCE, LIMOGES, 87 (Personne Morale 2027)
Stéphanie GUILLEMET	ADSEA 29 DEMOS, QUIMPER, 29 (Personne Morale 2023)
Alice DRUSSANT	ASSOCIATION OLGA SPITZER, 92 (Personne Morale 2027)
Sabine CORIOU	ADSEA, PONTOISE, 95 (Personne Morale 2023)
Nadine DELCOUSTAL	ADSEA, 86 (Personne Morale 2023) Membre d'honneur
Frédéric GARNIER	CAEN, 14 (Personne Physique 2025)
Lara MAZELIER	SAUVEGARDE 13 (Personne Morale 2027)
Jacques LE PETIT	VILLERS LES NANCY, 54 (Personne Physique 2027)
Christian LECLERC	REIMS, 51 (Personne Physique 2023)
Martine LORANS	ACODEGE, DIJON, 21 (Personne Morale 2025)
Jean François COUPARD	ENFANCE CATALANE, PERPIGNAN 66 (Personne Morale 2025)
Meriem NAJI	CASSIS, 13 (Personne Physique 2027)
Pierrick PINSON	ADSEA 37, TOURS (Personne Morale 2023)
Annick POURCHEL	SPReNE 62, BOULOGNE, (Personne Morale 2025)
Nathalie VANDEPUTTE	AGEP, BORDEAUX 33 (Personne Morale 2023)
François PORTAL	AEJR, ST LEU (LA REUNION) 974 (Personne Morale 2027)
Virginie PIPONNIER	SAUVEGARDE 26, Valence (Personne Morale 2025)
Sophie DE BOIS	ASPE2A, TOULOUSE (Personne Morale 2025)

DES ADHERENTS

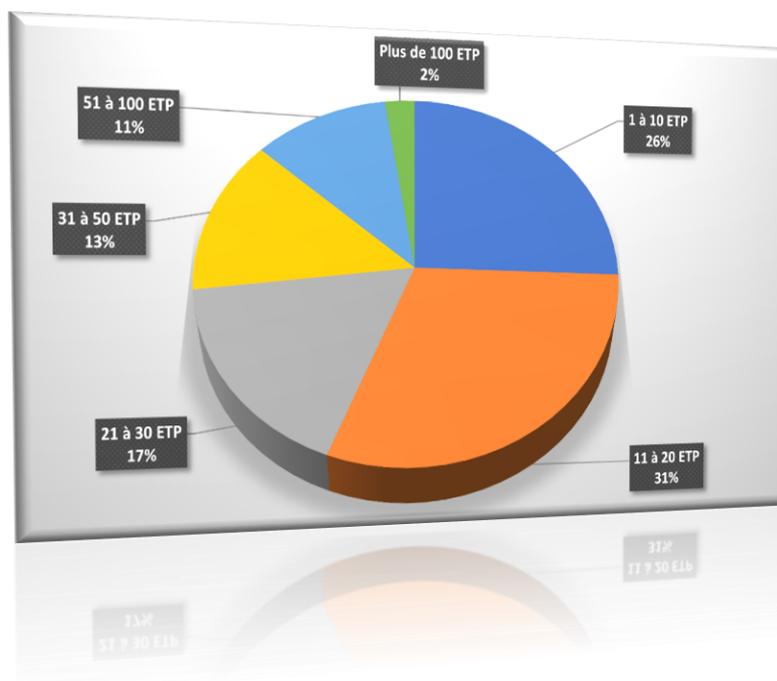
En 2022, le Fn3s a compté **86** services adhérents (dont **77 SIE**) représentant **81** associations réparties sur **74** départements. La Fn3s compte également **13** adhérents personne physique. Le nombre des adhérents est en augmentation par rapport aux années antérieures.





74 % des services comptent plus de 10 Travailleurs sociaux

Cette donnée est extraite des bulletins d'adhésion. 69 % des services adhérents comptent un effectif supérieur à 10 travailleurs sociaux.



Jacques LE PETIT : Président

Nathalie VANDEPUTTE :

Vice-Présidente

Christian LECLERC :

Vice-Président

Xavier BŒUF :

Secrétaire Général

Martine LORANS :

Trésorière

LA VIE INSTITUTIONNELLE

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à l'occasion de **9 séances** avec un taux de présence des administrateurs aux réunions de **88 %**.

Cette année 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois en présentiel et 7 fois en visio-conférence.

Le taux de présence cette année est encore en augmentation par rapport aux années antérieures. Les conseils d'administration en visio-conférence ont permis aux administrateurs de se rendre plus facilement disponibles.

AXE 1



BILAN DU PLAN D'ACTION

AXE 1 - REPRESENTER LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE L'INVESTIGATION

ACTION 1.1 : Participer aux instances nationales de concertations de la DPJJ et être force de propositions

Objectifs : Notre participation à ces instances est une reconnaissance de notre représentativité des services et des professionnels mettant en œuvre les mesures d'investigation judiciaire. Elle légitime notre objet associatif et nous permet de défendre les intérêts de nos adhérents en portant leurs paroles à la DPJJ.

Contribuer à l'élaboration des politiques publiques en affirmant nos réflexions et propositions.

Respecter nos engagements signés dans la Charte avec la DPJJ.

Evaluation 2022 : L'année 2022 a été riche en réunions, en rencontres, en visio conférences. Nous ne les citerons pas toutes, mais notons :

- Rencontre avec la nouvelle Directrice de la DPJJ, Mme Caroline NISAND
- 10 réunions sur la construction de la nouvelle charte d'engagements réciproques entre les fédérations et la DPJJ
- Rencontre avec le cabinet de Mme CAUBEL, secrétaire d'Etat en charge de l'enfance
- Participation aux réunions semestrielles avec la DPJJ
- Participation au COPIL de la justice des mineurs
- Participation aux Etats Généraux du placement
- Participation au Conseil Scientifique
- Participation à une rencontre sur la MJIE
- Participation au groupe de travail sur l'évaluation de la qualité avec la DPJJ
- Et d'autres réunions.....

ACTION 1.2 : Mieux connaître les services adhérents en disposant d'une base de données précise, fiable et mise à jour régulièrement

Objectifs : Être en capacité d'avoir une connaissance exhaustive des SIE de France pour mieux représenter ce secteur auprès de la DPJJ et des DIRPJJ.

Evaluation 2022 : les multiples contacts avec les adhérents et les non adhérents réalisés par notre secrétaire salariée a permis d'améliorer notre connaissance des SIE en France. Cela nous permet de mieux les informer de nos manifestations et ainsi de les inviter à y participer.

AXE 2



AXE 2 : ACCROITRE NOTRE PRESENCE EN REGION AU PLUS PRES DES DIRPJJ ET DE NOS ADHERENTS

ACTION 2.1 : Participer aux instances (inter) régionales de concertation de la DPJJ

Objectifs : Être reconnu par les DIRPJJ comme un acteur incontournable représentant les services d'investigation, défendre les intérêts des adhérents dans chaque région.

Contribuer à la déclinaison territoriale des politiques publiques (appels à projet, etc.)

Evaluation des chartes d'engagements réciproques.

Mieux connaître les plans stratégiques régionaux des DIRPJJ.

Coopter des délégués régionaux qui viennent en appui des administrateurs.

Commentaires 2022 : **Points d'amélioration 2022 :** la Fn3s souhaite que les DIRPJJ transmettent les invitations des instances régionales au secrétariat de la Fn3s pour une meilleure organisation interne. 12 réunions ont eu lieu dans 7 régions.

ACTION 2.2 : Participer aux instances régionales de la CNAPE

Objectifs : Affirmer notre adhésion à la CNAPE.

Rendre visible le mandat d'administrateur FN3S en région, porter les questionnements et échanges. Contribuer à la réflexion et à l'action locale sur la protection de l'enfance. Agir avec les adhérents de la CNAPE en région.

Evaluation 2022 : si dans certaines régions les administrateurs FN3S sont invités régulièrement, dans d'autres c'est plus difficile. C'est une question qui doit être revue en 2023 tant avec la CNAPE qu'avec les délégués régionaux de la CNAPE.

ACTION 2.3 : Organiser et animer des réunions/adhérents en région



Objectifs : Rendre visible et lisible le travail et les réflexions de la fédération.

Recueillir les attentes et les préoccupations des adhérents et des services d'investigation.

Proposer éventuellement des journées formation spécifiques.

Développer en région les compétences des services sur l'investigation.

Créer une dynamique régionale de réflexion sur les compétences propres à l'investigation.

Commentaires 2022 :

10 réunions ont eu lieu et nous devons poursuivre et même développer ces réunions qui sont des temps d'échange importants entre adhérents. Rassemblant parfois des cadres ou des équipes, elles permettent de mieux évoquer les méthodologies de mise en œuvre de la MJIE, de discuter des protocoles, etc...

Certaines délégations régionales mixent avec des séances de formation qui sont d'un grand intérêt et complètent ainsi les actions de formation proposées par la fédération.
Ce doit être un axe important de l'année 2023. A minima une région régionale par an.

AXE 3

AXE 3 : FAVORISER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS

ACTION 3.1 : Organiser des journées/adhérents nationales



Objectifs : Echanger avec les adhérents sur l'actualité de l'investigation (mise en œuvre de la MJIE), sur les métiers, sur les points juridiques et réglementaires, sur l'organisation des services, faire connaître le travail et les résultats de la fédération.

Commentaires 2022 :

La journée des adhérents 2022, consacrée à la réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS, a été assurément une réussite. Suite à l'intervention de deux représentantes de la HAS, la présentation par l'association de la Sauvegarde de la Drôme d'une expérience d'auto-évaluation en lien avec le nouveau référentiel a été très appréciée. Le contenu de cette journée et le compte rendu qui en a été fait dans l'Echo de la fédé de février 2023 permettront aux SIE d'être mieux armés pour réaliser les évaluations externes programmées à partir de 2023.

ACTION 3.2 : Organiser des journées d'études nationales

Objectifs : Développer les compétences des professionnels de l'investigation et de la protection de l'enfance.

Commentaires 2022

Les Journées d'études organisées en juin à Aix-en-Provence, en partenariat avec la Sauvegarde 13, ont été particulièrement réussies : outre l'attrait de cette ville, le thème et la qualité des intervenants ont été tout particulièrement plébiscités, tant par les professionnels des services adhérents que par de nombreuses autres associations ou institutions, régionales ou nationales. Au total ce sont 500 professionnels qui ont bénéficié de ce moment privilégié de formation et d'échanges, sachant que nous avons aussi dû refuser près d'une centaine de demandes supplémentaires.

La commission Journées d'études s'est réunie tout au long de l'année, a minima une fois par mois, avec pour objectifs -outre l'organisation en cours dans tous ses aspects logistiques, d'accueil et de communication- de faire le bilan de la dernière organisation, d'évaluer les attentes des professionnels, de préparer le prochain thème et ses déclinaisons, d'anticiper le lieu, le tout en lien avec le Conseil d'administration. Ainsi, lors du séminaire d'octobre 2022, se sont dessinés les contours thématiques du programme des Journées de La Rochelle et s'est confirmée l'organisation à Lille de celles de 2024, avec visite du Centre des congrès.

A noter que les inscriptions aux Journées 2022 ont inauguré des modes de gestion compatibles avec les procédures de la certification « QUALIOPI »





ACTION 3.3 : Proposer des formations thématiques nationales à destination des professionnels de l'assistance éducative

Objectifs : Se positionner comme une fédération en capacité de proposer des formations aux services d'investigation adhérents ou futurs adhérents.

Commentaires 2022 :

Deux moments auront marqué cette année 2022. Tout d'abord le travail engagé lors du deuxième semestre 2021, avec le soutien méthodologique de l'Institut Contemporain de l'Enfance (ICE), s'est concrétisé par l'obtention de la certification QUALIOPi le 1^{er} avril 2022. Cette démarche visant à permettre à la fédération de pérenniser son offre de formation auprès des services adhérents fut coûteuse en temps et en énergie (pas moins de six visio-conférences entre janvier et mars, plus un travail intermédiaire conséquent de formalisation), mais elle fut utile en termes de mise en œuvre d'outils spécifiques. Cette remise à plat de notre fonctionnement au regard des critères nécessaires à la certification nous a amenés à actualiser ou à créer un certain nombre de documents et de procédures. Nous en citerons ici quelques-uns : organigramme et fonctionnement de la Commission formation, règlement intérieur des personnes en formation, guide de l'intervenant, questionnaires d'attente des stagiaires puis d'évaluation des acquis et compétences... liste non exhaustive !

Parallèlement le départ de l'administrateur chargé de la formation a été anticipé par la création d'un « pôle formation » constitué de deux administratrices et d'un administrateur (Sophie DE BOIS, Virginie PIPONNIER et François PORTAL) qui se partagent le suivi des actions engagées et veillent à l'organisation de réunions régulières de la commission, le tout en lien étroit avec la secrétaire de la fn3s.

Du fait de cette actualité seules deux formations sur les signes de souffrance du jeune enfant ont été organisées au bénéfice de 20 stagiaires.

ACTION 3.4 : Répondre aux besoins institutionnels des adhérents

Objectifs : Proposer des soutiens techniques aux adhérents sur des compétences spécifiques : projet de service, mise en œuvre de la MJIE, organisation des services, auto-évaluation, évaluation interne, démarche qualité, procédures, protocoles, écrits professionnels, conduite d'entretiens en investigation.

Commentaires 2022 : Cette action est réalisée souvent au travers des échanges avec les adhérents qui interrogent la fédération (administrateurs ou secrétariat). Nous essayons de répondre aux attentes en donnant des informations, des outils, en proposant des formations. C'est une partie importante de notre action au quotidien, qui pourra se développer par les nouvelles possibilités offertes par le site Internet de la fédération (espace réservé aux adhérents, forum dédié, foire aux questions, etc...).



AXE 4

AXE 4 : PROMOUVOIR NOS COMPETENCES

ACTION 4.1 : Se positionner comme lieu ressources sur l'investigation au pénal, l'évaluation ou investigation administrative, les enquêtes JAF

Objectifs : Se positionner sur tous les champs concernant l'investigation et notamment sur celui de l'investigation administrative.

Commentaires 2022 : Si l'investigation au pénal a légèrement augmenté en 2021 pour le SAH, force est de constater que c'est le secteur public qui réalise la quasi-totalité des MJIE relatives au CJPM. Lorsque nous rééditerons l'étude MJIE travaillé par la FN3S, pour le moment uniquement en assistance éducative, nous inclurons une partie sur le pénal.

AXE 5

AXE 5 : CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOS ALLIANCES

ACTION 5.1 : Consolider notre participation à la CNAPE

Objectifs : Contribuer à une réflexion globale sur la protection de l'enfance avec la CNAPE, tête de réseau.

Commentaires 2022 : Présente au CA de la CNAPE, la fédération souhaite poursuivre son engagement. Les liens avec la CNAPE sont nombreux et nous essayons de participer aux nombreuses réunions, CA, commissions proposées : protection de l'enfance, prévention, groupe d'appui, etc... La qualité des échanges est exceptionnelle. De même, dans le cadre d'un partenariat, nous proposons aux conseillers de la CNAPE d'intervenir dans nos journées régionales des adhérents.

ACTION 5.2 : Développer des coopérations avec d'autres fédérations et mouvements

Objectifs : Construire des proximités avec d'autres fédérations ou mouvements afin d'imaginer des stratégies en commun et des collaborations (réflexions sur les pratiques, documents communs) ...

Commentaires 2022 : Membre fondateur de la CNAPE, la FN3S participe à chaque réunion des mouvements adhérents. Notre mission en assistance éducative nous amène à en côtoyer d'autres (AEMO, MJAGBF, PF, placement, etc..) et nous sommes ainsi en relation avec les autres mouvements pour échanger sur la protection de l'enfance (CNAMEO, CNDPF, ANPF, ANMECS, ...). Nous échangeons aussi avec les autres fédérations représentées à la DPJJ.



AXE 6

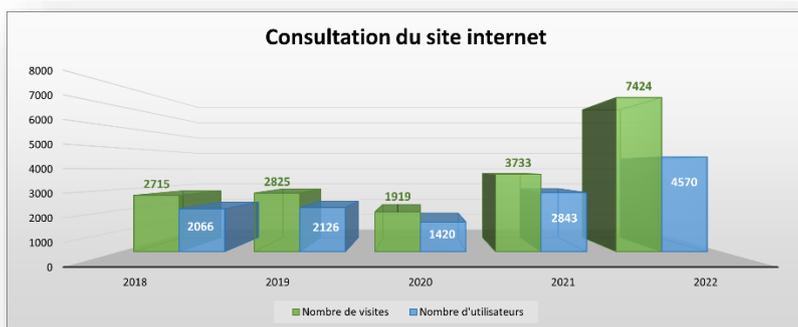
AXE 6 : DEVELOPPER NOTRE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

ACTION 6.1 : Faire vivre notre site internet

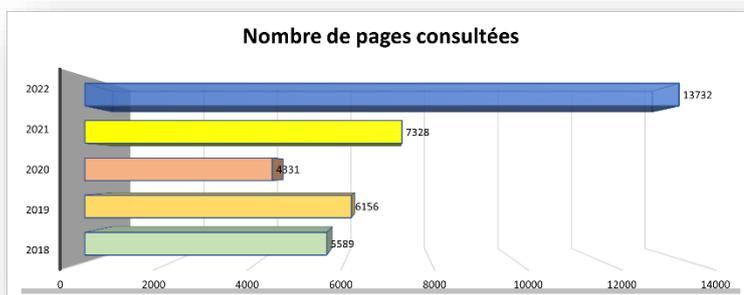
Objectifs : Permettre une communication et une visibilité plus large sur la fédération. Permettre aux adhérents de consulter notre documentation. Avoir une vraie bibliothèque des textes législatifs et réglementaires ainsi que les notes de la DPJJ.

Commentaires 2022 :

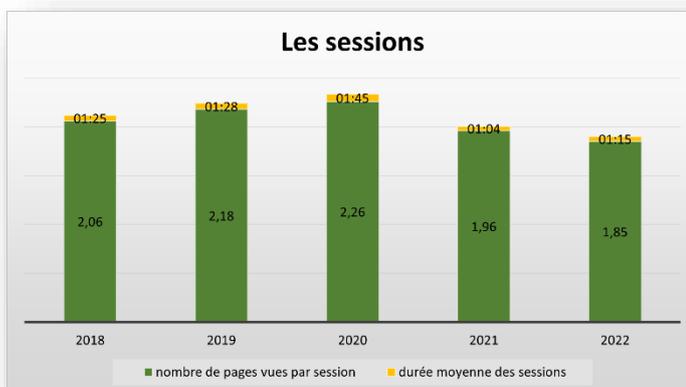
Sur l'année 2022, le site de la Fn3s a été consulté **7424** fois par **4570** utilisateurs différents



Le nombre total de pages consultées s'élève à **13732**



En moyenne, chaque internaute consulte 1.85 pages par session et reste connecté 1 minute 15.





On constate une augmentation du nombre de pages consultées par rapport aux années précédentes. L'attractivité du thème des journées d'études de l'année dernière, l'effort mis en place pour une tenue à jour du site, même si cela était compliqué, est sans doute la cause de cette augmentation. Le site est désormais ancien, au regard de l'évolution du numérique, la fédération a mis en place une commission pour la refonte du site, avec écriture d'un cahier des charges. L'appel à candidature a été lancé en juillet pour un dépôt des offres en septembre. Sur 5 WEBDESIGNERS sollicités seuls 3 ont répondu. La société DARKDESIGN a été retenue et dès le mois d'octobre, le chantier de la refonte du site débutait. Le nouveau site a été mis en ligne en février 2023.

Toute personne intéressée est invitée à communiquer par mail, des documents, mémoires, découvertes ayant trait à l'investigation. Déjà appréciée par plusieurs internautes qui l'ont indiqué, cette documentation se trouvera enrichie de manière interactive grâce à la collaboration de tous. D'avance merci.



ACTION 6.2 : Consolider « l'Echo de la Fédé »

Objectifs : Consolider notre revue comme véritable outil de communication auprès de nos adhérents et de nos partenaires afin de mettre en avant nos positions, nos réflexions et nos actions. Essayer de publier des expériences, des méthodes de travail issues des différents services.

Commentaires 2022 :

Deux échos de la Fédération sont parus dans l'année 2022. Depuis 2009, la Fn3s a édité 40 Echos, les années 2019 à 2022 sont disponibles sur le site de la Fn3s dans l'onglet « publications », soit une moyenne de 3 par an.

L'Echo demeure un outil de communication important. Il s'inscrit aujourd'hui en complément aux informations disponibles en continu sur le site internet.

ACTION 6.3 : Diffusion d'une lettre d'information

Objectifs : Créer un lien permanent avec nos adhérents pour les informer de nos actions.

Commentaires 2022 :

La lettre d'information est parue 9 fois. Cette lettre permet de conserver le lien avec tous nos adhérents et de communiquer toutes les informations. Elle a eu aussi une fonction d'agenda pour rappeler les différentes réunions initiées par la fédération. Dans le courant de l'année, la lettre d'information a été modifiée pour être plus dynamique dans son format.





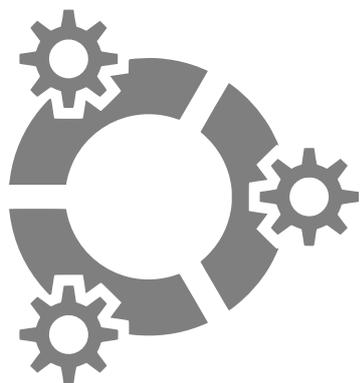
ACTION 6.4 : Rédiger un « guide » de la MJIE

Objectifs : Permettre aux adhérents d’avoir un support de référence sur la mission. Disponible en version papier et sur le site Internet.

Commentaires 2022 :

L’étude sur la Mesure Judiciaire d’Investigation Educative est parue en février 2022 et chaque adhérent en a reçu un exemplaire gratuit. Cette étude a rencontré un très bon accueil et nombreux services en ont commandé de nombreux exemplaires. 245 exemplaires ont été vendus. Une mise à jour est à l’étude.

AXE 7



AXE 7 : ACTUALISER LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

ACTION 7.1 : Réactualiser statuts, règlement intérieur, plan d'action

Objectifs : Adéquation entre les buts de la fédération et le plan d'actions.

Optimiser les ressources en temps et en moyens financiers.

Actualiser le fonctionnement des instances : Bureau, CA et commissions.

Evolution de l'organisation du secrétariat.

Evolution de notre réponse aux sollicitations de la DPJJ (personnes ressources)

Commentaires 2022 :

Le plan d'actions a fait l'objet d'un bilan en octobre 2022. Sa mise à jour a été validée et le document actualisé se trouve sur le site Internet de la fn3s.

ACTION 7.2 : Mettre à jour les documents prévisionnels comptables : budget prévisionnel, procédure de remboursement des frais, bilans financiers intermédiaires

Objectif : Meilleure lisibilité des dépenses et recettes.

Commentaires 2022 : Le budget prévisionnel 2022 de la fédération, comme le budget des journées d'études 2022 d'Aix en Provence, ont été présentés aux administrateurs et adoptés. Chaque année, il en sera ainsi pour permettre aux administrateurs et adhérents d'avoir une visibilité sur les comptes de la fédération, qui sont d'ailleurs transmis à la DPJJ dans le cadre de notre CPO (convention pluriannuelle d'objectifs).

ACTION 7.3 : Organiser le fonctionnement de la fédération au service des adhérents, des administrateurs, des délégués régionaux.

Objectifs : Mettre en œuvre une organisation du secrétariat administratif qui réponde aux obligations de la fédération et aux attentes des adhérents

Commentaires 2022 : L'augmentation d'adhésions de services, la nécessité de répondre rapidement aux interrogations posées par les adhérents, le travail du secrétariat administratif toujours plus dense, ont amené le CA à augmenter le temps de travail de la salariée de la fédération (28 heures). En lien avec le Président, les membres du Bureau, les administrateurs, sous forme de travail à distance, l'organisation actuelle donne entière satisfaction.



ACTION 7.4 : Se doter d'outils informatiques et technologiques permettant une communication aisée entre administrateurs, secrétariat et les adhérents.

Objectifs : Permettre un meilleur travail entre le secrétariat et les administrateurs. Offrir la possibilité de réunions à distance avec les adhérents en région ou au national. Développer la conservation des données, leur accès aux personnes autorisées

Commentaires 2022 : A l'heure du numérique, de la visio-conférence entre administrateurs comme avec les adhérents, la nécessité d'utiliser des outils bureautiques performants est indispensable. Notre secrétaire salariée, au fait de ce domaine, doit poursuivre dans cette voie et notamment par la formation.

ACTION 7.5 : Se doter d'une politique d'archivage des documents de la fédération

Objectifs : procéder à l'archivage et à la numérisation des documents de la fédération en tant qu'association (AG, CA, courriers, etc.). Procéder à la numérisation des documents émis par la fédération (Actes journées d'études, journées des adhérents, documents, comptes rendus, etc.)

Rechercher les archives anciennes de la fédération (1945-1990).

Commentaires 2022 : Ce chantier est partiellement commencé. Il se poursuivra bien évidemment dans les années futures.





CONCLUSION

En conclusion, l'activité 2022 a repris son rythme de croisière après deux années difficiles liées à la crise sanitaire. Notons comme points forts la réussite des journées d'études d'Aix en Provence à la fois par son nombre d'inscrits, le thème étudié et la qualité des interventions, la rénovation du site Internet, l'obtention de QUALIOPi, notre connaissance toujours accrue des adhérents et de leurs besoins en termes de conseils et de formation.

Merci aux administrateurs pour leur engagement, à Aline Collot Legros pour son action dans l'organisation du secrétariat de la fédération.

Le séminaire de la fédération en octobre 2022 a permis de faire le bilan de notre plan d'actions, de le faire évoluer et de dégager de nouvelles perspectives pour les années à venir.

En 2022, 75 SIE ont adhéré à la Fn3s, preuve que notre expertise sur l'investigation et l'ensemble de nos actions à destination des adhérents donnent satisfaction. Nous avons pour objectif de représenter nos adhérents et défendons une haute qualité de mise en œuvre des mesures d'investigation. La fédération a toujours été reconnue par la DPJJ dans son domaine de compétences et a toujours œuvré au fil des années pour être un interlocuteur notamment lors des différentes réformes (1958, 1991, 2011, 2015). Si vous êtes intéressé/e par le travail de la fédération, n'hésitez pas à nous rejoindre en contactant un administrateur, un délégué régional ou le secrétariat, vous serez le, la bienvenu/e.

Merci aux adhérents qui sont toujours plus nombreux à nous faire confiance.



ANNEXES

- Fiche de présentation et historique de la fédération
- Programme de la Journée des adhérents du 24 novembre 2022
- Programme des journées d'études d'Aix en Provence
- Les deux Echos de la Fédé 2022 (juin et novembre)
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022
- Rapport financier 2022



PRESENTATION

En juin 1945, à Rennes, des assistantes sociales des Services Sociaux exerçant auprès des Tribunaux des cinq départements bretons proposent à leurs collègues de se réunir pour confronter leurs expériences.

Ainsi naquit le **Comité de Liaison et d'Études des Services Sociaux près les Tribunaux**, qui se réunit pour la première fois à Paris le 3 décembre 1945. Un Conseil d'Administration provisoire est élu avec, pour mission principale, le dépôt de statuts qui donneront à la Fédération une existence légale ; ce qui sera fait le 31 octobre 1947. C'est le Professeur Robert LAFON, psychiatre qui en assure la Présidence. **La Fédération est née**. Elle connaîtra encore bien des modifications. En effet, dès la seconde Assemblée Générale qui s'est réunie en 1949 à Montpellier, elle a été amenée à modifier son titre pour devenir la « **Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en Danger** ».

Au début des années 1950, le Docteur LE MOAL, pédopsychiatre à Paris, succéda au Professeur LAFON à la présidence de la Fédération.

Après l'ordonnance du 23 décembre 1958, lorsque progressivement des équipes pluridisciplinaires, comportant en outre des éducateurs, se sont formées au sein des services, la Fédération et l'A.N.E.J.I. ont organisé des rencontres entre leurs instances dirigeantes, puis des travaux de groupes dans le but d'une meilleure connaissance réciproque des deux professions (assistante sociale et éducateur spécialisé).

En 1971, Germaine de LARBÈS, docteur en droit, fut élue présidente et le demeura durant 10 ans. En 1981, Françoise SEVIN (de Caen) lui succède.

La Fédération a toujours publié un bulletin de liaison et d'information destiné aux adhérents, à des rythmes divers et avec des contenus et des formes variés.

A partir de la création de la formation permanente, la FN3S a obtenu l'agrément pour être organisme formateur.

En 1985, la Fédération souhaitant que « ses portes soient plus qu'entr'ouvertes » décida lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et sur décision unanime des participants, que le Conseil d'Administration serait désormais composé de dix-huit travailleurs sociaux.

En 1989, Monique MEUSBURGER-PHILIPPON (de Strasbourg) devient présidente jusqu'en janvier 1992. En juin 1992, c'est Jean-Pierre DUCHET (de Paris) qui prend la suite.

Les années 90 ont été riches en journées de formation compte tenu de la transformation des services d'OMO et de COE en SIOE. La fédération a multiplié les rencontres pour aider ses adhérents dans ce nouveau dispositif. Les premiers rapprochements entre les SIOE et les SES datent de cette époque.

Depuis novembre 1996 se sont succédé à la présidence de la fédération : Régis LEGROS d'Angers (1996-2001), Nadine DELCOUSTAL (2001-2005) de Poitiers, Didier VILLAIN (2005-2009) de Perpignan, Jacques LE PETIT de Nancy (2010-2011), Michel FOLLIOU (2011-2015), Denis BENAINOUS (2015 à 2019), Jacques LE PETIT (2019-).

Depuis plus de 70 ans maintenant, la fédération, chaque année, organise des journées d'études nationales. Elle accueille ses adhérents, les personnels des services, les représentants des institutions, à venir écouter des intervenants sur des thèmes en lien avec la protection de l'enfance.

Aujourd'hui et demain, tout comme hier, la fédération par l'engagement de ses administrateurs bénévoles, continuera à apporter aux adhérents son analyse, son aide technique, à organiser des journées d'études nationales et locales, à être l'un des interlocuteurs des services du secteur associatif habilité auprès de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse notamment pour le champ spécifique des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE).

Secrétariat Général
60 rue de Pessac – 33000 BORDEAUX
Tél.: 06 45 84 43 16
Email contact@Fn3s.fr – Site : www.Fn3s.fr



De gauche à droite, Régis LEGROS, Jacques LE PETIT, Nadine DELCOUSTAL, Michel FOLLIOU, Denis BENAINOUS 5 présidents de 1996 à 2019 (manque Didier VILLAIN absent sur la photo).



**MERCI DE RETOURNER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION**

Avant le 19 Novembre

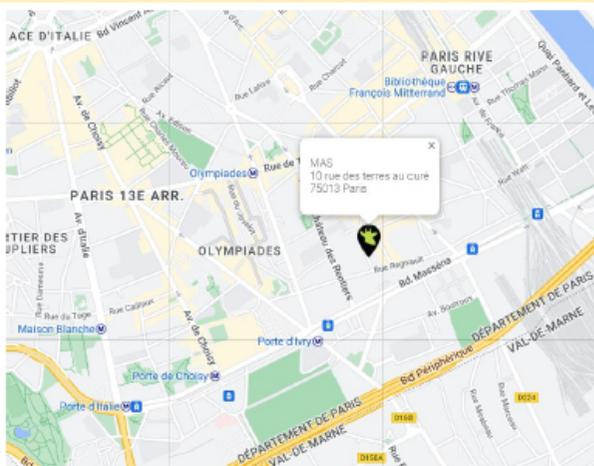


SECRETARIAT ADMINISTRATIF

9 chemin des Bas Refoux—49610 ST MELAINE SUR AUBANCE

Tél : 06 45 84 43 16 — Courriel : Contact@fn3s.fr

Infos Pratiques



- 7** PORTE D'IVRY (5min)
- 14** OLYMPIADES (10min)
- 14** BIBLIOTHÈQUE F. MITTERRAND (15min)
- 83** CHATEAU DES RENTIERS (5min)
- 27** **64** **62** PATAÏ TOLBIAC (5min)



FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES
SOCIAUX SPÉCIALISÉS DE PROTECTION DE
L'ENFANCE

Journée des adhérents

Jeudi 24 Novembre 2022

9 h 15 à 16 h 00

À la MAS

10 rue des Terres au Curé—75013 Paris

Coût : gratuit

(café d'accueil et repas compris)

JOURNÉE NATIONALE DES ADHÉRENTS

L'évaluation de la qualité des Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux connaît une véritable révolution. En effet, la Haute Autorité de Santé (HAS) a absorbé l'Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) et par la loi du 24 juillet 2019 a élargi ses prérogatives au secteur social et médico-social.

La HAS a publié au début de cette année 2022 un nouveau référentiel d'évaluation de la qualité fondé sur trois chapitres (la personne, les professionnels et l'ESSMS) passés au filtre de 9 thématiques. Celles-ci sont déclinées en 42 objectifs regroupant 157 critères.

Le modèle ne distingue dorénavant plus l'évaluation interne de l'évaluation externe et les rassemble dans un rapport unique. La fréquence des évaluations a également été révisée avec l'objectif d'être cohérent avec les projets de service et d'établissement. Ainsi, c'est une évaluation quinquennale qui devient la règle alors qu'elle était exigée tous les 7 ans auparavant. De plus, un portail national regroupera l'ensemble des rapports d'évaluation afin de cerner les grandes tendances.

Du côté des organismes évaluateurs, il leur incombe de passer sous les fourches caudines du COFRAC afin de pouvoir obtenir l'accréditation indispensable pour délivrer cette prestation. En termes de calendrier, il revient aux autorités de tarification et de contrôle d'échelonner les évaluations à déposer entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2027 et d'en informer les organismes gestionnaires d'ici la fin de l'année 2022. Attention toutefois pour les organismes habilités en 2008 et 2009 qui devront adresser leur évaluation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023.

La DPJJ a décidé de mettre en place un groupe de travail pour aider les établissements et services habilités PJJ (SP et SAH) à répondre aux obligations réglementaires. La FN3S est représentée dans ce groupe de travail.

Plusieurs adhérents nous ont interpellé sur les nouveaux contours de cette évaluation. Afin de leur apporter réponse, nous avons choisi d'en faire le point central de notre journée des adhérents le 24 novembre prochain à PARIS.

A cette occasion, nous allons inviter des représentants de la HAS .

En fin d'après midi se tiendra l'assemblée générale statutaire de la fédération. Nous espérons vous voir nombreux, bonne rentrée et bonne reprise !

Pour la Fn3s, Jacques LE PETIT, Président
Xavier BCEUF, Secrétaire



PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h 15	Café d'accueil et Accueil des adhérents
9h45	Mot de bienvenue du Président Introduction à la journée par le Secrétaire Général.
10 h 00	Intervention de Madame Véronique GHADI et Madame Sandra GRIMALDI de la Haute Autorité de la Santé pour une présentation du nouveau système d'évaluation des ESSMS
10h45	Echanges et discussion avec la salle
11h30	Présentation de la démarche d'évaluation interne du SIE, de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence 26 (ADSEA 26) par Adeline DASNIAS, secrétaire générale qualité, recherche et développement et Pierre COCHET, chargé de mission démarche qualité.
12h30	Conclusion de la matinée puis repas
14 h 00	Reprise des travaux, Assemblée Générale (Présentation du rapport moral, d'activité, et financier de la Fn3s).
16 h 00	Clôture de la Journée



Le recueil d'une parole reconnue ou validée comme authentique chez l'enfant est toujours un exercice d'équilibriste pour les professionnels concernés : travailleurs sociaux, psychologues, médecins ou juges.

La parole de l'enfant n'est pas un « objet pur », indemne de toute influence, exempte de parasitages ou de distorsions diverses, qu'ils soient d'origine endogène ou exogène. Elle est constituée de vérités comme de mensonges conscients ou inconscients, d'affirmations comme d'omissions. Elle est parfois assurée, parfois hésitante.

Nous nous devons tout d'abord de définir et de distinguer les mécanismes de l'influence et de l'emprise.

Dès lors que l'on a identifié ces mécanismes, leur impact sur la pensée comme sur la parole de l'enfant, nous pourrions les associer à un certain nombre de situations :

- Inceste, abus sexuels et maltraitances qui génèrent le plus souvent chez l'enfant un sentiment ambivalent, vis-à-vis de ces violences comme de leur auteur, au regard de la place que ce dernier occupe dans sa sphère affective proche ;
- Enfermement et emprise dans une situation de violence conjugale où l'enfant est souvent sommé de prendre position ;
- Conflit de loyauté et soumission aux arguments antagoniques des parents dans les cas de séparation conjugale.

Le mutisme, l'interdit de parler, le formatage du discours sont souvent présents dans de telles situations. Face au silence, à l'éducalcation loyale de la réalité par l'enfant, il y a toujours le risque pour nous de faire effraction, d'être violent du fait même de notre insistance.

Il existe également un autre risque, celui de décevoir l'enfant dans ses attentes : on l'écoute, on l'entend mais on n'est pas certain de pouvoir répondre à ses demandes qui peuvent être contraires à son propre intérêt ou irréalistes.

Nous pouvons ainsi dire qu'en matière de Protection de l'enfance nous sommes soumis à une forme d'injonction paradoxale qui consiste d'une part à devoir mettre la parole de l'enfant au cœur de nos préoccupations quitte à prendre le risque, d'autre part, de mettre l'enfant en difficulté au regard de ses loyautés invisibles ou préconscientes, voire de le maltraiter par la répétition de témoignages d'actes traumatisants.

Face à la parole vacillante ou contrainte de l'enfant, face à un discours défensif, à une parole inaccessible, quels outils mettre en œuvre ?

Dans une situation de perplexité voire de sidération du professionnel, qui lui-même peut être touché par des effets de l'emprise, quelle méthode ou posture de travail préconiser ?

Informations pratiques



Lieu

Centre de Congrès
14 Boulevard Carnot
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 17 41 74
contact@aixenprovence-
congres.com

Conditions de participation

Participation uniquement sur inscription préalable.
Nombre limité de places.
Adhérents fn3s : 250€
Non adhérents : 320€
Organisme de formation déclaré sous le n° 75331186133

Pour toute inscription faire parvenir impérativement

- le bulletin d'inscription
- un chèque bancaire pour les journées d'études libellé à l'ordre de la fn3s à l'adresse :
Secrétariat de la fn3s
9 Chemin des Bas Refoux
49610 Saint Melaine
sur Aubance

Renseignements

Auprès du Secrétariat de la fn3s
Tél. 06 45 84 43 16
Courriel : contact@fn3s.fr

www.fn3s.fr

La fn3s est adhérente de la CNAPE

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

Di Datadock

En attente de certification Qualiopi

Conception graphique : Florie Saire-Vau - 2021

**Aix-en-Provence
8, 9, 10
juin 2022**

De l'influence à l'emprise : quelle place pour la parole de l'enfant ?

Journées d'études de la fn3s www.fn3s.fr

SAUVAGARDE 10
fn3s
Fédération nationale des services sociaux départementaux de protection de l'enfance

Mercredi 8 juin

8 h 30 Accueil

9 h 30 Allocutions d'ouverture

Jacques Le Petit
Président Fn3s

Jean-Marc Chapus Président de la Sauvegarde 13

Franck Amal Directeur interrégional PJJ Sud-Est

Présentation des Journées d'études

La fiabilité de la parole de l'enfant

Jean-Yves Hayez, psychiatre infanto-juvénile, docteur en psychologie et psychothérapeute, professeur émérite à la faculté de médecine de l'Université Catholique de Louvain

Pause déjeuner

14 h Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte
Éric Delemar, Défenseur des enfants, adjoint à la Défenseure des droits

« Je n'existais plus ». À propos des mécanismes de l'emprise.

Pascale Jamouille Professeur à l'Université de Louvain, chargée de cours à l'Université de Mons

Le chien en savait trop ou la troublante question de l'audition de l'enfant par son juge

Xavier Pidoux Juge des enfants à Tarascon

Jeudi 9 juin

9 h 30 Le dire des violences sexuelles : un défi clinique, sociétal et politique

Nathalie Mathieu Directrice générale de l'association Docteurs Bru, co-Présidente de la CIVISE

L'enfant pris dans un conflit de loyauté

Roland Coutanceau Médecin psychiatre spécialisé en victimologie, expert auprès de la Cour de cassation

Pause déjeuner

14 h Écoute et clinique symptomatique de l'enfant en danger

Nathalie Vabres Pédiatre, responsable de l'Unité d'accueil des enfants en danger, CHU de Nantes

Recueil de la parole de l'enfant dans une procédure gendarmerie

Major **Vincent Palmeri**, Adjudante **Sandrine Vauthier**
Enquêteurs OPJ formés pour les auditions de mineurs et l'expertise des mécanismes de violences conjugales

L'accompagnement des mineurs victimes d'infractions sexuelles et de violences intrafamiliales graves

Service d'AEMO, Sauvegarde 95

Vendredi 10 juin

9 h Parole de l'enfant: quand persiste un doute irréductible

Jean-Yves Hayez Psychiatre infanto-juvénile, docteur en psychologie et psychothérapeute, professeur émérite à la faculté de médecine de l'Université Catholique de Louvain

Parole d'enfant sous influence : comment la recueillir, la protéger, la prendre en compte ?

Laurent Gebler Conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien Juge des enfants, formateur à l'ENM, ancien Président de l'AFMJF

12h Clôture des Journées

Jacques Le Petit
Président Fn3s





L'ECHO DE LA FÉDÉ

Juin 2022

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 L'actualité de la fédé
- 3 Souhaits de formation dans les SIE adhérents à la FN3S
- 4 Présence des administrateurs de la FN3S en région

Le mot du Président



Chers adhérents de la FN3S, chers participant-e-s aux JOURNÉES D'ÉTUDES d'Aix en Provence 2022, Chères amies, chers amis,

Nous voilà rassemblés à Aix en Provence pour cette grande manifestation annuelle que sont nos journées d'études. Merci de votre fidélité et merci d'apprécier année après année les contenus que nous vous proposons dans le cadre de ces journées de formation. Cette année est particulière puisque pour la première fois nous avons été dans l'obligation de refuser des demandes faute de places malgré une jauge de 500 places dans le Centre de Congrès.

Deuxièmement car ces journées s'inscrivent pour la première fois dans le nouveau dispositif de certification intitulé QUALIOPi qui nous impose de respecter des obligations réglementaires. Nous espérons que les quelques changements administratifs qui auront lieu pendant ces 3 jours ne vont pas altérer votre envie d'écoute, de découverte, et d'échanges avec les différents intervenants que nous avons invités cette année. Assurément, notre thème a recueilli un écho très favorable auprès des personnes, des services, des associations de protection de l'enfance, des conseils départementaux et de la PJJ. Le programme vous sera présenté par Christian Leclerc, vice-président de la fédération en charge de la formation et des journées d'Études. Qu'il soit personnellement remercié pour son engagement et son talent depuis des décennies, comme je remercie aussi l'ensemble des participants de la commission journées d'études d'Aix en Provence. Merci à la Sauvegarde de l'Enfance 13 qui nous a aidés à vous accueillir et à tous les partenaires mobilisés pour la réussite de cette manifestation.

Qui dit journées d'études dit aussi rencontres ! N'hésitez pas à vous rapprocher des administrateurs de la fédération et des participants à ces journées pour échanger. Les sujets ne manquent pas en cette période et nous serons toujours ravis de mieux vous connaître pour vous apporter, le cas échéant, une réponse adaptée.

Dans cet Echo, vous découvrirez l'actualité riche de la fédération : les dossiers en cours avec la DPJJ, les tensions dans le secteur de la protection de l'enfance, la nouvelle réglementation concernant les évaluations, etc... Vous lirez aussi les projets de la fédération pour les années 2022-2023.

Pour conclure et malgré un dicton local qui dit « qu'il ne fait pas bon travailler quand la cigale chante », je vous souhaite trois excellentes et agréables journées d'études et de formation à AIX en PROVENCE.

Pour la FN3S, Jacques LE PETIT



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE



L'ACTUALITÉ DE LA FN3S EN JUIN 2022

Depuis 1947, la fn3S rencontre l'administration centrale en charge de la justice des mineurs. Notre fédération, à ce titre, est invitée à exprimer son avis sur la justice des mineurs. En 2022, notre fédération a travaillé sur plusieurs dossiers :

- La charte nationale d'engagements réciproques entre les fédérations et la DPJJ
- Les suites de la décision du Conseil d'Etat relative aux principes de laïcité et de neutralité en date du 14 octobre 2021
- Le référentiel des pratiques éducatives écrit par la DPJJ
- Le guide de l'évaluation de la situation des jeunes dans un cadre pénal
- La circulaire de tarification 2022
- Le futur logiciel informatique PARCOURS

Compte tenu des tensions actuelles dans le secteur de la protection de l'enfance, et les SIE ne sont pas épargnés (difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés, manque d'attractivité, salaires non revalorisés, suractivité dans plusieurs services, ...), la FN3S souhaite que le COPIL MJIE (rencontre entre DPJJ et fédérations) soit à nouveau réactivé pour trouver des solutions et remédier aux difficultés rencontrées. Indépendamment de la revalorisation « Ségur », nous ferons des propositions pour obtenir (comme en 2018) un desserrement de la norme pour le calcul des emplois/MJIE.

Les différents dossiers en cours de la fédération

- **Commission Evaluation des situations de danger dans le cadre de la MJIE.** Plusieurs publications récentes (guide d'accompagnement de l'Évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger de la HAS, guide d'évaluation des situations d'enfants virgule rapport sur les 1000 premiers jours de l'enfant, etc.) ou plus anciennes (guide d'évaluation des compétences parentales Steinhauer, etc...) sont utilisées dans les SIE. L'ambition de la FN3S est de produire un document/outil utilisable à la démarche d'évaluation dans le cadre de l'investigation judiciaire civile.
- **Commission Formation :** depuis l'obtention du label Qualiopi, cette commission a pris une nouvelle dimension. Les obligations inhérentes à la nouvelle certification nécessitent un travail plus formalisé

avec les formateurs et les services et associations. Le catalogue de formation est consultable sur le site internet de la fédération.

- **Commission Journées d'Études :** en prenant appui sur les évaluations des précédentes éditions, plusieurs administrateurs réfléchissent aux différents thèmes qui pourraient être proposés comme objet d'étude. Après validation par le CA, la commission travaille à tous les aspects d'organisation de cette manifestation.
- **La FN3S va procéder à la rénovation de son site Internet.** De nouvelles fonctions seront intégrées pour une communication plus rapide, plus précise, et pour permettre une meilleure communication entre les adhérents, le secrétariat et les administrateurs.
- **Le guide de la MJIE :** document réalisé en février 2022, il répond à une attente des adhérents pour aider à la formation des nouveaux professionnels en SIE.

La FN3S c'est aussi des journées nationales des adhérents avec l'étude d'une question en lien avec la pratique professionnelle (l'inter pluridisciplinarité en MJIE, l'évaluation des situations, les écrits professionnels, la fonction de psychologue en SIE, la mission de l'encadrement, etc..).

Dans chaque région FN3S, les administrateurs organisent chaque année une ou **plusieurs réunions régionales entre adhérents**. Ce sont des moments où sont évoqués les aspects techniques de mise en œuvre de la MJIE (déroulé de la mesure, processus interdisciplinaire, écrits, etc...). De plus, nous siégeons dans les instances régionales de concertation organisées par les DIRPJJ où sont abordées les questions d'activité, de complémentarité, budgétaires, et autres sujets. ■

SOUHAITS DE FORMATIONS DANS LES SERVICES ADHÉRENTS À LA FN3S

En février dernier, nous avons lancé une enquête auprès de nos 92 services adhérents. Cette enquête sur les attentes prioritaires de formations dans les services d'investigation (ou autres) nous permet de faire le point quant à l'existant, soit le catalogue actuel de formations, et aux réponses à apporter aux nouvelles sollicitations.

Suite à la synthèse des 32 questionnaires que vous nous avez retournés il ressort que les formations sur « l'observation du tout petit », « l'impact des violences conjugales sur l'enfant », « l'approche interculturelle des situations familiales » et la méthodologie d'évaluation du danger sont les plus souhaitées, voire pour certaines prioritaires. La formation sur les attentes du magistrat, eu égard à son environnement juridique et judiciaire, vient ensuite. La formation sur la MJIE, adaptée à chaque demande de service pour qu'elle réponde au mieux aux attentes des uns et des autres, est actuellement peu demandée, sans doute parce que les SIE ont désormais trouvé leur vitesse de croisière. Cependant nous sommes sollicités pour proposer une formation spécifique sur les écrits en investigation.

Plusieurs d'entre vous ont par ailleurs manifesté d'autres attentes. La principale concerne l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger, que ce soit à partir du référentiel de la HAS ou de méthodologies participatives (avec les familles), comme par exemple celle déclinée dans le guide ESOPPE du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, méthodologies adaptées aux contraintes des SIE. Nous recensons également des attentes sur la médiation des conflits post-conjugaux et parentaux et sur les besoins fondamentaux de l'enfant.

Voici donc quelques pistes de travail que la commission formation va pouvoir explorer plus avant afin de vous proposer des réponses adaptées à vos attentes !

Christian Leclerc



La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

Aspects réglementaires, opérationnels et organisationnels



Etude réalisée par le Conseil d'Administration de la FN3S

Février 2022

La FN3S a édité une étude sur la MJIE. Ce document a été adressé à chaque service adhérent. Il vous est possible d'en commander des exemplaires supplémentaires à 10 euros plus frais de port. Cette étude sera disponible également sur le stand de la FN3S aux journées d'études d'Aix en Provence du 8 au 10 juin prochain. Bonne lecture.

La prochaine journée nationale des adhérents FN3S et l'Assemblée Générale auront lieu à PARIS le 24 novembre 2022 dans les locaux de l'Enclos Rey, rue Violet. Enregistrez la date sur vos agendas, les ordres de jour et les documents vous seront envoyés en septembre 2022. Venez nombreux !

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



■ GRAND NORD

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61

■ CENTRE EST

Délégué régional
Christian CHAPELON 04 37 37 80 09
Virginie PIPONNIER 04 75 82 82 13

■ SUD OUEST

Xavier BŒUF 05 55 10 34 00
Nadine DELCOUSTAL 06 07 72 56 12
Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

■ SUD EST

Lara MAZELIER 04 91 74 00 16
Meriem NAJI 04 42 91 62 76

■ GRAND EST

Christian LECLERC 06 47 75 16 69
Jacques LE PETIT 06 77 95 71 65
Délégué régional
David VAXELAIRE 03 29 81 31 60

■ ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Alice DRUSSANT 01 56 38 26 03
Sabine CORIOU 01 30 32 10 04
François PORTAL 02 62 34 82 00

■ CENTRE

Pierric PINSON 02 47 71 15 15
Martine LORANS 03 80 30 61 07

■ GRAND OUEST

Stéphanie GUILLEMET 02 98 10 20 20
Frédéric GARNIER 02 31 95 25 55

■ SUD

Sophie DE BOIS 05 62 73 56 26
Jean-François COUPARD 06 79 81 06 90

MEMBRES DU BUREAU FN3S

Jacques LE PETIT Président
Nathalie VANDEPUTTE 1^{ère} Vice-Présidente
Christian LECLERC 2^{ème} Vice-Président
Xavier BOEUF Secrétaire Général
Martine LORANS Trésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Jacques LE PETIT,, Christian LECLERC, Aline COLLOT-LEGROS, Conception graphique et mise en page : ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr

SECRÉTARIAT FN3S - Aline COLLOT LEGROS : 9 chemin des Bas Refoux ■ 49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE ■ Courriel : contact@fn3s.fr
Site : www.fn3s.fr | Tél. : 06 45 84 43 16 ■ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Novembre 2022

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Rentrée 2022
MJIE et RRSE activité
- 3 Catalogue de formation
Départ Christian Leclerc
- 4 Présence des administrateurs
de la FN3S en région

Le mot du Président



Chers adhérents,

Nous voici réunis aujourd'hui pour une nouvelle journée des adhérents de la fédération, jumelée avec notre assemblée générale ordinaire. Cette année, actualité oblige¹, nous avons retenu le nouveau système d'évaluation des ESSMS (et donc des SIE) comme thème d'étude. Créée en 2002, l'évaluation continue de la qualité de la mise en œuvre des actions sociales et des services s'est progressivement imposée dans notre secteur. Il faut le reconnaître, les débuts ont été difficiles. Les nombreux travaux de l'ANESM ont

amené (sur l'évaluation, sur les RBPP) des conseils et recommandations qui ont permis de s'engager dans les premières évaluations internes. La méthodologie employée était souvent empirique (Cf. construction du référentiel d'évaluation), chronophage et aux conséquences limitées. Puis les premières évaluations externes ont été réalisées par des cabinets extérieurs avec là aussi des réussites diverses.

Rappelons aussi ici que bon nombre d'établissements (CEF et CER) et services (SIE et SRP) ont bénéficié de dérogations (nombre limité ou nul d'évaluation externe), puisque créés souvent avant la loi HPST. Toutefois, les évaluations internes (généralement tous les 5 ans) ont permis à de nombreuses équipes éducatives de s'approprier la démarche qualité, de discuter du projet de service, de la prise en charge, de la prestation, de l'organisation du service.

Le transfert des missions de l'ANESM à la Haute Autorité de Santé en 2018 conduit à plusieurs changements significatifs. La DPJJ a créé un groupe de travail sur le nouveau dispositif. La FN3S y est représentée. Les nombreuses modifications et notamment la création d'un référentiel unique va mettre en œuvre un nouveau fonctionnement qui vous sera présenté aujourd'hui.

Pour la FN3S, Jacques LE PETIT



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

¹ Voir les autres actualités dans l'article rentrée 2022 en page 2

RENTRÉE 2022

Les nombreuses mobilisations régionales des associations, mouvements, fédérations, unions, syndicats d'employeur le 28 septembre dernier, et celles des organisations représentatives des salariés, ont montré combien étaient grandes et nombreuses les difficultés de notre secteur. Nous le disons depuis plusieurs mois maintenant : difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés, nombreux départs de collègues pour des emplois mieux rémunérés, épuisement des professionnels compte tenu d'une augmentation de l'activité pour les raisons exposées ci-dessus, surcharge de travail de l'encadrement. Jamais, peut-être, le tableau que nous brossons n'a été aussi sombre. Pour la FN3S et son champ d'activité, les mesures d'investigation en protection de l'enfance, nous avons interpellé la DPJJ en décembre 2021 et

nous continuerons de le faire pour obtenir des avancées significatives :

Comme beaucoup de fédérations, nous demandons que tous les salariés des SIE bénéficient du « Ségur pour tous ».

En ce qui concerne la MJIE, nous sommes favorables à un nouveau « desserrement de la norme » tel qu'il avait été entériné par les travaux du dernier COPIL MJIE DPJJ/fédérations et qui avait permis une diminution de mesures pour les psychologues et secrétaires. Nos administrateurs dans le cadre des rencontres avec la DPJJ feront des propositions. ■

MJIE ET RRSE : L'ACTIVITÉ NATIONALE SAH ET SP

Depuis deux ans maintenant la DPJJ nous communique la totalité de l'activité civile et pénale du SP et du SAH relative aux mesures d'investigation (MJIE et RRSE).

De 26884 MJIE (mineurs) prévues au prévisionnel 2021 pour le SAH, la capacité 2021 a légèrement progressé à 27708 MJIE mineurs. Cette hausse est probablement due à l'augmentation de capacités locales, mais aussi à la création de plusieurs SIE à la suite d'appels à projets.

Concernant l'activité réalisée au civil en 2021 pour le SAH, 25 352 MJIE mineurs ont été réalisées soit une augmentation de 1176 MJIE mesures. Probablement que cette hausse est en lien avec la crise COVID de 2020. En effet, plusieurs SIE n'ont pas été en mesure de réaliser leur activité 2020.

Pour l'activité pénale du SAH, l'augmentation est spectaculaire (+ 91%), mais elle ne représente que 0.2 % de l'activité du SAH. Le CJPM ayant été mis en œuvre fin 2021, nous observerons si cette tendance se maintient en 2022. Rappelons que pour réaliser des MJIE pénales, les SIE doivent être habilités au pénal (CJPM). A noter que dans la deuxième édition du référentiel des pratiques éducatives éditée par la DPJJ (2022), il est indiqué que la MJIE pénale est « prioritairement réalisée par les STEMOS ».

Pour l'activité du Secteur Public, il n'y a pas d'activité prévisionnelle. En 2021, les MJIE mineurs au civil sont au nombre de 12 916. Au pénal, le nombre s'élève à 2695 MJIE mineurs.

45 295 RRSE ont été réalisés en 2021. C'est une augmentation par rapport à 2020 (43 471). ■

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023

- La mise en œuvre pluridisciplinaire des MJIE – Aide à la réflexion à partir des textes réglementaires – 2 jours
 - La violence dans le couple : Une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité – 2 jours
 - Signes de souffrances du bébé et du jeune enfant – 3 jours
 - Interculturalité et pratiques éducatives dans le champ judiciaire – 2 Jours
 - Le cadre juridique relatif aux écrits professionnels de la Protection de l'Enfance. Apports juridiques et pédagogiques relatifs à la procédure judiciaire de protection de l'enfance, articulés aux principes fondateurs des réformes de la Protection de l'enfance – 2 jours
 - Parenté et Parentalité : éclairages juridique et pratiques judiciaires – 2 jours (nouveau)
 - Conflits parentaux et violences intrafamiliales : cadre juridique et traitement judiciaire – 1 jour (nouveau)
- En réflexion : accompagnement à la réactualisation du projet de service SIE ■

DÉPART CHRISTIAN LECLERC

Le 5 octobre dernier, les administrateurs de la FN3S ont salué le départ de Christian Leclerc du Conseil d'Administration de la fédération. Éducateur puis Chef de Service à la Sauvegarde de la Marne (51), Christian a mis toute sa connaissance et son expérience au service de la fédération et notamment des journées d'études. Membre puis animateur de la commission, il avait le talent pour organiser l'architecture des journées, dénicher un intervenant dont il avait lu le dernier ouvrage et trouver des titres qui faisaient mouche. Sa participation à la commission formation est tout aussi remarquable en aidant la fédération à l'obtention de Datadock puis de Qualiopi. Membre d'honneur de la FN3S, il poursuivra son engagement au comité de rédaction des cahiers dynamiques de la DPJJ. ■



ÉTUDE DE LA MJIE

La Fn3s a édité une étude sur la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative. Ce document a été adressé à chaque service adhérent. Il vous est possible d'en commander des exemplaires supplémentaires à 10 €uros plus frais de port.



3

SECRETARIAT FN3S - Aline COLLOT LEGROS : 9 chemin des Bas Refoux ■ 49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE ■ Courriel : contact@fn3s.fr
Site : www.fn3s.fr | Tél. : 06 45 84 43 16 ■ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



■ GRAND NORD

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61

■ CENTRE EST

Délégué régional

Christian CHAPELON 04 37 37 80 09

Virginie PIPONNIER 04 75 82 82 13

■ SUD OUEST

Xavier BŒUF 05 55 10 34 00

Nadine DELCOUSTAL 06 07 72 56 12

Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

■ SUD EST

Lara MAZELIER 04 91 74 00 16

Meriem NAJI 04 42 91 62 76

■ GRAND EST

Jacques LE PETIT 06 77 95 71 65

Délégué régional

David VAXELAIRE 03 29 81 31 60

■ ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Alice DRUSSANT 01 56 38 26 03

Sabine CORIOU 01 30 32 10 04

François PORTAL 02 62 34 82 00

■ CENTRE

Pierric PINSON 02 47 71 15 15

Martine LORANS 03 80 30 61 07

■ GRAND OUEST

Stéphanie GUILLEMET 02 98 10 20 20

Frédéric GARNIER 02 31 95 25 55

■ SUD

Sophie DE BOIS 05 62 73 56 26

Jean-François COUPARD 06 79 81 06 90

MEMBRES DU BUREAU FN3S

Jacques LE PETIT Président

Nathalie VANDEPUTTE 1^{ère} Vice-Présidente

Xavier BOEUF Secrétaire Général

Martine LORANS Trésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Aline COLLOT-LEGROS, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr

SECRÉTARIAT FN3S - Aline COLLOT LEGROS : 9 chemin des Bas Refoux ■ 49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE ■ Courriel : contact@fn3s.fr
Site : www.fn3s.fr | Tél. : 06 45 84 43 16 ■ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30



Projet de compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2022 à 14 h 00 à Paris

Sera proposé à l'approbation lors de l'AG du 31 mai 2023

Personnes présentes ou représentées :

ACSEA (14), ACODEGE (21), ADSEA (22), AECJF (23), ADAE (27), Sauvegarde des Bouches du Rhône (13), Sauvegarde de la Drôme (26), Sauvegarde du Finistère (29), ASPE2A (31), AGEF (33), Sauvegarde de la Marne (51), REALISE (54), Sauvegarde du Morbihan (56), CMSEA (57), ADAE (62), Ensemble Pour l'enfant SPReNE (62), OPEA CIAE (64), Enfance Catalane (66), ARSEA SIE (67), ARSEA MIP (68), ARSEA (68), Prado Rhône Alpes (69), Sauvegarde du Rhône (69), SEAS (73), AVVEJ (75), Association l'Elan (76), ADSPJ (79), AYLIF (80), SEHOC (82), ADSEAAV (83), ADVSEA (84), ADSEA (86), RELIANCE (87), FMS (88), SEAY (78), Association Olga Spitzer (92), AVVEJ (93), En Droits d'Enfance (95), Sauvegarde de Val d'Oise (95), AEJR (974), COMITI Antoinette, DUMEL Jean, GARNIER Frédéric, LE PETIT Jacques, LECLERC Christian, KANJE Jeanne.

Nombre de personnes présentes ou représentées : 46

Le Président ouvre l'assemblée générale, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence (en présentiel ou en distanciel pour certains).

- 1. Approbation du CR de l'AG du 10 juin 2021 :** Le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité (46) et sera classé dans le registre des assemblées générales.
- 2. Rapport moral** (Jacques Le Petit, au nom du Conseil d'Administration).

Chers adhérents, merci d'être aujourd'hui ici à PARIS et pour certains en visio-conférence pour participer à cette assemblée générale statutaire de notre fédération. Traditionnellement l'Assemblée Générale se fait au cours du premier semestre, mais nous n'avons pu cette année l'inclure dans le planning de nos journées d'études 2022 qui se sont tenues à Aix en Provence en juin.

Donc, c'est un exercice compliqué de faire le bilan de 2021 si tardivement.

Comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Incertitudes, revirements, inquiétudes ont été le lot quotidien. Néanmoins dans un contexte toujours anxiogène, la fédération a pu poursuivre son activité tant vis-à-vis de ses adhérents, qu'avec la DPJJ et les autres fédérations.

Vis-à-vis des adhérents, nous avons multiplié les rencontres régionales en visio-conférence ou en présentiel, pour communiquer les informations importantes, pour échanger sur l'activité des services et la mise en œuvre des missions dans un contexte compliqué. Nous avons continué à travailler avec la DPJJ sur la charte d'engagements réciproques. Nous avons pu aussi accueillir à nouveau des congressistes lors de nos journées annuelles de QUIMPER. Jusqu'au dernier moment, l'incertitude a été totale puisque les restrictions de déplacement ont été levées la veille de notre colloque. Chacune, chacun des présents ont salué les retrouvailles marquées par l'instauration d'une limitation des places. Pour la fédération, l'année 2021 restera celle de la réalisation d'une étude sur la MJIE, publiée début 2022. Ce document, longuement travaillé entre administrateurs, est le fruit d'une participation



collégiale et qui répond à un manque souvent mentionné par les adhérents. Pratique, concis, précis, cette étude permet notamment aux jeunes professionnels qui intègrent les SIE de mieux connaître les enjeux de l'investigation en assistance éducative.

2021, c'est aussi le démarrage du chantier QUALIOPI. Obligatoire dès 2022 pour poursuivre notre volet formation, cette certification a nécessité un travail important de rédaction, de conception de formulaires et de procédures. Qu'Aline COLLOT LEGROS notre secrétaire et Christian LECLERC animateur de la commission formation de la FN3S soient remerciés pour l'excellent travail réalisé qui a abouti en 2022 à l'obtention du sésame.

L'année 2021 a été aussi celle de la mobilisation pour l'attractivité des métiers de l'humain et aussi de la nécessaire revalorisation salariale des professions du secteur social et médico-social. Avec les grandes fédérations dont la CNAPE, les administrateurs ont pris part, chacun dans leur région respective, aux mobilisations locales.

Au niveau de la DPJJ, nous avons travaillé avec l'administration centrale sur la Charte d'Engagements Réciproques, mais aussi sur la difficulté à recruter et fidéliser le personnel dans les services de protection de l'enfance, ce qui a des conséquences importantes sur l'activité des mesures d'investigation.

Je souhaite remercier la CNAPE pour la qualité de ses travaux (commissions, écrits, documentation) et son souci d'associer les mouvements à son fonctionnement. Et particulièrement notre fédération sur ce qui relève de la justice des mineurs.

Merci également aux administratrices, administrateurs pour leur engagement, à Aline pour son travail efficace et précieux, et encore à vous adhérents de métropole et d'Outre-Mer pour votre soutien.

Merci de votre attention.

L'AG approuve à l'unanimité le rapport du Président.

3. **Rapport d'activité 2021** : Xavier BCEUF lit le rapport d'activité qui a été transmis à chaque participant au début de l'AG pour les personnes en présentiel.
4. **Rapport Financier 2021** : Philippe ROBERT expert-comptable et Martine LORANS, trésorière de la fédération, présentent les comptes 2021 de l'association.

5. Cooptations

L'assemblée générale valide la cooptation de Mme Alice DRUSSAT, décidée par le Conseil d'Administration en date du 4 mars 2022, représentant l'association Olga Spitzer (94)

Pour : Contre : Abstention :

L'assemblée générale valide la cooptation de Mme Virginie PIPONNIER, décidée par le Conseil d'Administration en date du 15 Février 2022.

Pour : Contre : Abstention :

6. Rapport moral

L'assemblée générale adopte le rapport moral du Président.

Pour : Contre : Abstention :



7. Rapport financier

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2021 présenté par la trésorière et après avoir eu connaissance de l'attestation de l'expert-comptable, approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021, et donne quitus, pour leur gestion, à la trésorière et au Président.

Pour : Contre : Abstention :

L'assemblée générale à l'unanimité affecte le résultat de l'exercice 2021, un excédent de 35509 euros, en report à nouveau.

Pour : Contre : Abstention :

8. Cotisations

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale propose le maintien des montants des cotisations pour 2022.

Pour un service de 1 à 10 E.T.P.	160,00 €
Pour un service de 11 à 20 E.T.P.	200,00 €
Pour un service de 21 à 30 E.T.P.	250,00 €
Pour un service de 31 à 50 E.T.P.	300,00 €
Pour un service de 51 à 100 E.T.P.	355,00 €
Pour un service de plus de 100 E.T.P.	410,00 €
Cotisation Individuelle	16,00 €

Pour : Contre : Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15 h 30

A Paris, le 24 novembre 2022

Le Président

Jacques LE PETIT

Le Secrétaire de séance

Xavier LE BŒUF

Fédération FN3S
60 rue de Pessac
33000 BORDEAUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ExaLiZ
Expertise comptable & Conseil

128 rue de la Boétie – 75008 PARIS

contact@exaliz.fr 06.24.13.53.65.

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
BILAN	
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
COMPTE DE RESULTAT	
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>5</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>7</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>8</i>
ANNEXE COMPTABLE	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>10</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>13</i>
<i>Amortissements</i>	<i>14</i>
<i>Provisions</i>	<i>15</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>16</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>17</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>18</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>19</i>
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	<i>20</i>
<i>Variation des fonds dédiés</i>	<i>21</i>
<i>Tableau de passage résultat comptable au résultat administratif</i>	<i>22</i>
<i>Concours public et subventions d'exploitation</i>	<i>23</i>
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	<i>24</i>
<i>Crédit-Bail</i>	<i>25</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>26</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **Fédération FN3S** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	205 819 euros
Chiffre d'affaires :	140 032 euros
Résultat net comptable :	54 500 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à DIJON
Le 25/04/2023

Signature

Philippe ROBERT

Philippe
ROBERT

Signature
numérique de
Philippe ROBERT
Date : 2023.04.25
05:57:32 +02'00'

Etats financiers au 31/12/2022

BILAN

Mission de présentation des comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	2 076	1 388	689		
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 076	1 388	689		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	502		502		
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	2 073		2 073	81	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	181 799		181 799	140 398	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	20 756		20 756	7 824
	TOTAL (II)	205 130		205 130	148 303
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	207 206	1 388	205 819	148 303	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Mission de présentation des comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	131 668	131 668
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	14 066	(21 442)	
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs			
Excédent ou déficit de l'exercice	54 500	35 509	
Total des fonds propres (situation nette)	200 235	145 735	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	200 235	145 735	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 352	1 158
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 232	1 410
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	5 584	2 568	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	205 819	148 303	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	54 500,04	35 508,60	
(1) Dont à moins d'un an	5 584	2 568	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Mission de présentation des comptes

Etats financiers au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT

Mission de présentation des comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	19 545	18 892
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	2 471	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	137 561	79 895
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	21 000	21 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	40	68	
	Total des produits d'exploitation	180 617	119 854
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	97 779	62 482
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	331	243
	Salaires et traitements	22 862	16 628
	Charges sociales	6 155	5 135
	Dotations aux amortissements et dépréciations	75	
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges		249	
	Total des charges d'exploitation	127 202	84 738
RESULTAT D'EXPLOITATION		53 415	35 116

Mission de présentation des comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		53 415	35 116
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 085	392
	Total des produits financiers	1 085	392
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		1 085	392
RESULTAT COURANT avant impôts		54 500	35 509
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		181 702	120 246
TOTAL DES CHARGES		127 202	84 738
EXCEDENT ou DEFICIT		54 500	35 509
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole TOTAL			

Mission de présentation des comptes

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2022 12		01/01/2021 12		Variations	
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		%
TOTAL I - Actif immobilisé NET	688,55	0,33			688,55	
Autres immobilisations corporelles	688,55	0,33			688,55	
218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	2 076,39	1,01	1 312,90	0,89	763,49	58,15
281830 AMORTISSEMENT MAT INFORMATIQU	(1 387,84)	-0,67	(1 312,90)	-0,89	(74,94)	-5,71
TOTAL II - Actif circulant NET	205 130,06	99,67	148 302,57	100,00	56 827,49	38,32
Créances clients, usagers et comptes rattachés	502,08	0,24			502,08	
041D COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	502,08	0,24			502,08	
Autres créances	2 072,96	1,01	81,01	0,05	1 991,95	N/S
425000 AVANCE ET ACOMPTES	1 991,95	0,97			1 991,95	
467000 DEBITEURS OU CREDITEURS DIVERS	81,01	0,04	81,01	0,05		
Disponibilités	181 799,36	88,33	140 397,81	94,67	41 401,55	29,49
512100 BANQUE COMPTE COURANT	101 896,39	49,51	61 579,91	41,52	40 316,48	63,47
512300 BANQUE LIVRET BLEU	79 902,97	38,82	78 817,90	53,15	1 085,07	1,38
Charges constatées d'avance	20 755,66	10,08	7 823,75	5,28	12 931,91	165,29
486000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	20 755,66	10,08	7 823,75	5,28	12 931,91	165,29
TOTAL DU BILAN ACTIF	205 818,61	100,00	148 302,57	100,00	57 516,04	38,78

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022		01/01/2021		Variations	
	31/12/2022	12 mois	31/12/2021	12 mois		%
TOTAL I - Total des fonds propres	200 234,93	<i>97,29</i>	145 734,89	<i>98,27</i>	54 500,04	<i>37,40</i>
Total des fonds propres (situation nette)	200 234,93	<i>97,29</i>	145 734,89	<i>98,27</i>	54 500,04	<i>37,40</i>
Réserves pour projet de l'entité	131 668,42	<i>63,97</i>	131 668,42	<i>88,78</i>		
106800 RESERVE PROJET ASSOCIATIF	131 668,42	<i>63,97</i>	131 668,42	<i>88,78</i>		
Report à nouveau	14 066,47	<i>6,83</i>	(21 442,13)	<i>-14,46</i>	35 508,60	<i>165,60</i>
110000 REPORT A NOUVEAU	14 066,47	<i>6,83</i>			14 066,47	
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR			(21 442,13)	<i>-14,46</i>	21 442,13	<i>100,00</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	54 500,04	<i>26,48</i>	35 508,60	<i>23,94</i>	18 991,44	<i>53,48</i>
Total des autres fonds propres						
Total autres fonds propres						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	5 583,68	<i>2,71</i>	2 567,68	<i>1,73</i>	3 016,00	<i>117,46</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 351,58	<i>1,63</i>	1 157,58	<i>0,78</i>	2 194,00	<i>189,53</i>
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	1 168,46	<i>0,57</i>	345,74	<i>0,23</i>	822,72	<i>237,96</i>
408100 FACTURES NON PARVENUES	2 183,12	<i>1,06</i>	811,84	<i>0,55</i>	1 371,28	<i>168,91</i>
Dettes fiscales et sociales	2 232,10	<i>1,08</i>	1 410,10	<i>0,95</i>	822,00	<i>58,29</i>
425000 AVANCE ET ACOMPTES			8,05	<i>0,01</i>	(8,05)	<i>-100,00</i>
428200 DETTES PROV PR CONGES A PAYER	839,38	<i>0,41</i>	401,71	<i>0,27</i>	437,67	<i>108,95</i>
431000 URSSAF	579,00	<i>0,28</i>	341,43	<i>0,23</i>	237,57	<i>69,58</i>
437200 ORGANISME DE RETRAITE	159,42	<i>0,08</i>	122,31	<i>0,08</i>	37,11	<i>30,34</i>
437300 ORGANISME DE PREVOYANCE	125,40	<i>0,06</i>	121,47	<i>0,08</i>	3,93	<i>3,24</i>
438200 CAP SUR CONGES A PAYER	252,23	<i>0,12</i>	126,50	<i>0,09</i>	125,73	<i>99,39</i>
442100 ETAT TAXES RECOUVREES POUR LE C	63,13	<i>0,03</i>	45,15	<i>0,03</i>	17,98	<i>39,82</i>
448630 CHARGES FISC A PAYER (FPC)	213,54	<i>0,10</i>	243,48	<i>0,16</i>	(29,94)	<i>-12,30</i>
Total du passif	205 818,61	<i>100,00</i>	148 302,57	<i>100,00</i>	57 516,04	<i>38,78</i>

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		180 616,53	<i>100,00</i>	119 854,29	<i>100,00</i>	60 762,24	<i>50,70</i>
Cotisations		19 545,00	<i>10,82</i>	18 892,00	<i>15,76</i>	653,00	<i>3,46</i>
756100	COTIS. SANS CONTREPARTIE / SERVICE	19 351,00	<i>10,71</i>	18 892,00	<i>15,76</i>	459,00	<i>2,43</i>
756101	COTIS. SANS CONTREPARTIE / INDIVID.	194,00	<i>0,11</i>			194,00	
Ventes de biens et services		140 031,63	<i>77,53</i>	79 894,52	<i>66,66</i>	60 137,11	<i>75,27</i>
Ventes de biens		2 470,83	<i>1,37</i>			2 470,83	
707100	VTES DE M/SES DOCUMENTATION	2 470,83	<i>1,37</i>			2 470,83	
Ventes de prestations de service		137 560,80	<i>76,16</i>	79 894,52	<i>66,66</i>	57 666,28	<i>72,18</i>
706100	PRESTATIONS JOURNEES D ETUDE	126 850,00	<i>70,23</i>	58 735,00	<i>49,01</i>	68 115,00	<i>115,97</i>
706200	INSCRIPTIONS JOURNEE ADHERENTS			1 216,00	<i>1,01</i>	(1 216,00)	<i>-100,00</i>
706210	PRESTATIONS DE FORMATION	7 500,00	<i>4,15</i>	18 815,00	<i>15,70</i>	(11 315,00)	<i>-60,14</i>
708800	AUTRES PROD ACTIVITES ANNEXES	3 210,80	<i>1,78</i>	1 128,52	<i>0,94</i>	2 082,28	<i>184,51</i>
Produits de tiers financiers		21 000,00	<i>11,63</i>	21 000,00	<i>17,52</i>		
Concours publics et subventions d'exploitation		21 000,00	<i>11,63</i>	21 000,00	<i>17,52</i>		
740000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	21 000,00	<i>11,63</i>	21 000,00	<i>17,52</i>		
Autres produits d'exploitation		39,90	<i>0,02</i>	67,77	<i>0,06</i>	(27,87)	<i>-41,12</i>
Autres produits		39,90	<i>0,02</i>	67,77	<i>0,06</i>	(27,87)	<i>-41,12</i>
758000	PRODUITS DE GESTION COURANTE	39,90	<i>0,02</i>	67,77	<i>0,06</i>	(27,87)	<i>-41,12</i>
Total des charges d'exploitation		127 201,56	<i>70,43</i>	84 737,81	<i>70,70</i>	42 463,75	<i>50,11</i>
Autres achats et charges externes		97 779,07	<i>54,14</i>	62 481,67	<i>52,13</i>	35 297,40	<i>56,49</i>
604000	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVI	2 728,80	<i>1,51</i>			2 728,80	
606300	PETIT EQUIPEMENT			542,98	<i>0,45</i>	(542,98)	<i>-100,00</i>
606400	FOURNITURES DE BUREAU	3 247,33	<i>1,80</i>	2 502,17	<i>2,09</i>	745,16	<i>29,78</i>
611300	INTERVENANTS JOURNEES D ETUDE	6 867,35	<i>3,80</i>	4 381,36	<i>3,66</i>	2 485,99	<i>56,74</i>
611500	INTERVENANTS JOURNEES ADH.	1 043,20	<i>0,58</i>			1 043,20	
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES 20 %			178,00	<i>0,15</i>	(178,00)	<i>-100,00</i>
613240	LOCATION SALLE JE, JA ET CA	17 813,10	<i>9,86</i>	8 660,00	<i>7,23</i>	9 153,10	<i>105,69</i>
613260	LOCATION SALLE JOURN ADH	1 403,00	<i>0,78</i>	1 253,60	<i>1,05</i>	149,40	<i>11,92</i>
613500	LOCATIONS MOBILIERES	720,00	<i>0,40</i>	1 242,13	<i>1,04</i>	(522,13)	<i>-42,04</i>
615000	ENTRETIEN ET R PARATIONS	629,80	<i>0,35</i>			629,80	
615700	FRAIS LIES A LA CERTIF QUALITE	4 334,80	<i>2,40</i>			4 334,80	
616100	MULTIRISQUES	308,10	<i>0,17</i>	311,44	<i>0,26</i>	(3,34)	<i>-1,07</i>
618400	INTERVENANTS FORMATIONS	5 023,12	<i>2,78</i>	11 596,54	<i>9,68</i>	(6 573,42)	<i>-56,68</i>
622600	HONORAIRES			720,00	<i>0,60</i>	(720,00)	<i>-100,00</i>
622601	HONORAIRES COMPTAB	3 223,19	<i>1,78</i>	2 974,80	<i>2,48</i>	248,39	<i>8,35</i>
622602	HONORAIRES SOCIAL	723,34	<i>0,40</i>	1 176,62	<i>0,98</i>	(453,28)	<i>-38,52</i>
623130	COMMUNICATION JOURNEE D ETUDE	9 217,50	<i>5,10</i>	3 914,60	<i>3,27</i>	5 302,90	<i>135,46</i>
623400	CADEAUX	109,00	<i>0,06</i>	119,60	<i>0,10</i>	(10,60)	<i>-8,86</i>
625110	VOYAGES ET DEPL : CA, JE, JA	8 817,53	<i>4,88</i>	6 647,97	<i>5,55</i>	2 169,56	<i>32,63</i>
625120	REPAS CA, JE, JA	11 248,50	<i>6,23</i>	2 695,45	<i>2,25</i>	8 553,05	<i>317,31</i>
625130	HEBERGEMENTS CA, JE, JA	15 425,46	<i>8,54</i>	8 344,82	<i>6,96</i>	7 080,64	<i>84,85</i>
625700	RECEPTIONS			143,20	<i>0,12</i>	(143,20)	<i>-100,00</i>
626000	FRAIS DE TELECOMM (INT + TEL)	272,86	<i>0,15</i>	273,44	<i>0,23</i>	(0,58)	<i>-0,21</i>
626100	FRAIS POSTAUX	3 719,47	<i>2,06</i>	4 566,23	<i>3,81</i>	(846,76)	<i>-18,54</i>
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	222,62	<i>0,12</i>	236,72	<i>0,20</i>	(14,10)	<i>-5,96</i>
628100	COTISATIONS	681,00	<i>0,38</i>			681,00	
Impôts, taxes et versements assimilés		330,84	<i>0,18</i>	243,46	<i>0,20</i>	87,38	<i>35,89</i>

Mission de présentation des comptes

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
633300	FORMATION PROF CONTINUE	330,84	0,18	243,46	0,20	87,38	35,89
Salaires et traitements		22 861,59	12,66	16 628,43	13,87	6 233,16	37,48
641100	SALAIRES, APPOINTEMENTS	18 445,08	10,21	12 334,43	10,29	6 110,65	49,54
641200	PROVISION CONGES	437,67	0,24	(1,52)		439,19	N/S
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 898,84	1,60	3 215,52	2,68	(316,68)	-9,85
641400	INDEMNITES / AV DIVERS - TELETRAV	1 080,00	0,60	1 080,00	0,90		
Charges sociales		6 155,12	3,41	5 134,96	4,28	1 020,16	19,87
645001	PROVISION CH/CONGES	125,73	0,07	(14,63)	-0,01	140,36	959,40
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	4 529,24	2,51	3 771,81	3,15	757,43	20,08
645200	RETRAITES NON CADRES	1 237,09	0,68	1 095,29	0,91	141,80	12,95
645350	PREVOYANCES CADRES			17,86	0,01	(17,86)	-100,00
645400	MUTUELLES NON CADRES	263,06	0,15	169,23	0,14	93,83	55,45
647500	MEDECINE DU TRAVAIL			95,40	0,08	(95,40)	-100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		74,94	0,04			74,94	
681120	DOT AUX IMMOS CORPORELLES	74,94	0,04			74,94	
Autres charges				249,29	0,21	(249,29)	-100,00
658000	CHARGES DE GESTION COURANTE			249,29	0,21	(249,29)	-100,00
Résultat d'exploitation		53 414,97	29,57	35 116,48	29,30	18 298,49	52,11
Total des produits financiers		1 085,07	0,60	392,12	0,33	692,95	176,72
Autres intérêts et produits assimilés		1 085,07	0,60	392,12	0,33	692,95	176,72
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 085,07	0,60	392,12	0,33	692,95	176,72
Total des charges financières							
Résultat financier		1 085,07	0,60	392,12	0,33	692,95	176,72
Résultat courant avant impôts		54 500,04	30,17	35 508,60	29,63	18 991,44	53,48
Total des produits exceptionnels							
Total des charges exceptionnelles							
Résultat exceptionnel							
Excédent ou déficit de l'exercice		54 500,04	30,17	35 508,60	29,63	18 991,44	53,48
Contributions volontaires en nature							
Charges des contributions volontaires en nature							

Etats financiers au 31/12/2022

ANNEXE COMPTABLE

Mission de présentation des comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **205 819** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **181 702** euros et un total **charges** de **127 202** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **54 500** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

En 2022, les activités n'ont pas été affectées de manière significative par l'épidémie COVID-19.

> Au cours de l'exercice 2022, l'association n'a pas sollicité ni bénéficié d'aides financières. Les concours publics et privés se sont accrus, permettant ainsi à l'association de poursuivre ses missions.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des subventions allouées à l'Association concernent des subventions de fonctionnement liées à l'exploitation normale de l'Association. Ces subventions sont comptabilisées dans des comptes propres à chaque financeur, par l'utilisation de la subdivision 74 "Subventions d'exploitation". En fonction des dépenses engagées durant l'exercice, il est neutralisé lors de l'inventaire des comptes une partie de ces subventions par le biais d'un produit constaté d'avance ou par le biais de fonds dédiés (neutralisation des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'ont pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard).

Dans le cas où les dépenses subventionnables ne seraient pas atteintes, une provision pour risque de reversement peut être comptabilisée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

> L'objet social de l'entité :

L'association a pour objectifs de représenter les orientations et les intérêts spécifiques de la profession à un niveau national et européen auprès des Pouvoirs Publics et de toutes personnes ou groupements intéressés ; constituer des lieux de réflexion, de confrontations et de propositions concernant l'évolution des besoins et des pratiques propres au secteur de la Protection de l'Enfance en liaison avec les autres grandes Associations ; organiser des actions d'animation et de formation traitant des problèmes spécifiques du champ d'intervention.

> Nature et périmètre des activités :

L'association intervient pour l'ensemble de ses adhérents, quelque soit leur territoire d'action.

> Moyens mis en oeuvre :

Elle réalise son objet social par l'organisation de Journées d'étude, Journées des adhérents et autres manifestations en direction des pouvoirs publics.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

Non applicable

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

L'association ne calcule pas et ne provisionne pas d'engagement en matière de départ à la retraite.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 313		763			2 076
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 313		763			2 076	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
TOTAL		1 313		763			2 076

Mission de présentation des comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	1 313	75		1 388
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 313	75		1 388	
TOTAL		1 313	75		1 388

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises					
<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	502	502	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 992	1 992	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	81	81		
Charges constatées d'avance	20 756	20 756		
TOTAL DES CREANCES		23 331	23 331	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 352	3 352		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	839	839		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 116	1 116		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	277	277		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		5 584	5 584		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de présentation des comptes

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir	
--------------------------------------	--

Mission de présentation des comptes

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		3 488
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 183
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	2 183	
Dettes fiscales et sociales		1 305
<i>DETTES PROV PR CONGES A PAYER</i>	839	
<i>CAP SUR CONGES A PAYER</i>	252	
<i>CHARGES FISC A PAYER (FPC)</i>	214	

Mission de présentation des comptes

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				20 756
Dépenses engagées au titre des JE 2022 / Aix en Prov.			20 756	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				20 756

Mission de présentation des comptes

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Mission de présentation des comptes

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2021	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

	Total						
Résultat comptable (a)	54 500						
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+	+	+	+	+	+	+
	-	-	-	-	-	-	-
Résultat économique (c = a + b)	54 500						
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+	+	+	+	+	+	+
	-	-	-	-	-	-	-
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+	+	+	+	+	+	+
	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	54 500						

Concours publics et subventions

31/12/2022

Etat exprimé en euros

	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						21 000
Subventions d'investissement						
TOTAL						21 000

Mission de présentation des comptes

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : <ul style="list-style-type: none"> Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées 			

Mission de présentation des comptes

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2022
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Mission de présentation des comptes

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	131 668				131 668
Autres réserves					
Report à nouveau	(21 442)	35 509			14 066
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Excédent ou déficit de l'exercice <i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	35 509	(35 509)	54 500		54 500
Situation nette	145 735		54 500		200 235
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	145 735		54 500		200 235

